



COMMUNE DE SALINS

# PLAN D'AFFECTATION DES ZONES

## PLAN GENERAL

25 août 2010

Plan homologué

Homologué par le Conseil d'Etat en séance du 17 juin 2009

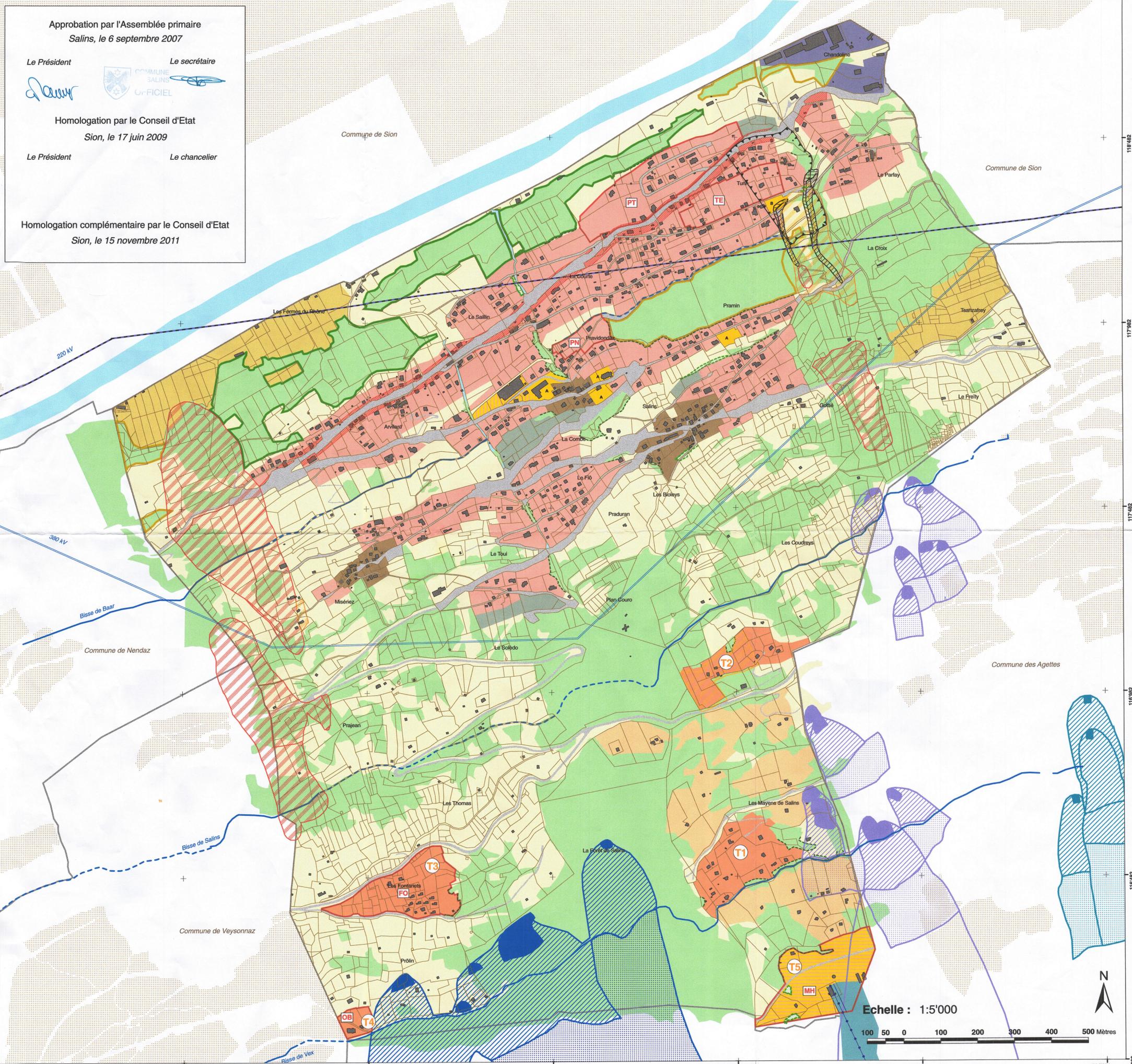
Droit de sceau: Fr. 6.50

L'atteste: Le chancelier d'Etat



PLANIFICATION EN REGION DE MONTAGNE

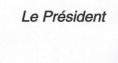
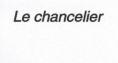
41, Av. de la Gare - CP - 1960 Sion 2 Nord - Tél. 0271 323 19 23 - Fax 0271 323 19 31 - E-mail info@arcalpin.ch - www.arcalpin.ch



Approbation par l'Assemblée primaire  
Salins, le 6 septembre 2007

Le Président  Le secrétaire 

Homologation par le Conseil d'Etat  
Sion, le 17 juin 2009

Le Président  Le chancelier 

Homologation complémentaire par le Conseil d'Etat  
Sion, le 15 novembre 2011

### Legende

#### Zones à bâtir

-  Zone des villages (DS II)
-  Zone résidentielle H30 (DS II)
-  Zone mixte de Pravidondaz (DS II)
-  Zone artisanale et commerciale (DS III)
-  Zones touristiques T1 à T4 (DS II)
-  Mayens de Salins
-  Trois Rois
-  Les Fontanets
-  Orée des bois

#### Zones spéciales

-  Zone de constructions et d'installations publiques A (DS II) et B (DS III)
-  Zone mixte de constructions et d'installations publiques et touristiques (DS II)
-  Mayens de l'Hôpital
-  Zone à aménager
-  Zone d'affectation différée

#### Zones non urbanisables

-  Zone des mayens (DS III)
-  Zone agricole I et II
-  Zone d'activité sportive destinée au domaine skiable

#### Zones à protéger

-  Zone de protection du paysage d'importance communale
-  Zone de protection de la nature d'importance communale
-  Zone agricole protégée
-  Zone de protection archéologique

#### A titre indicatif

-  Cadastre forestier
-  Haies et bosquets
-  Aire forestière
-  Bisse / bisse couvert
-  Périmètres de protection des sources (S1, S2, S3)
-  Sion
-  Les Agettes
-  Périmètre d'instabilités de terrain (danger élevé - moyen - faible)
-  Périmètre de coulées de boue (danger moyen - faible)

#### Autres

-  Périmètre constructible des communes voisines
-  Ligne à haute tension existante / projetée
-  Télécabine, alignement 20m
-  Degré de sensibilité III selon l'OPB

Echelle : 1:5'000

